

Justifier d'une expérience d'une durée t cumulée d'un an en équivalent temps plein, soit 1 607heures.

Demande de livret 1 à l'ASP
Démarche en ligne : <https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/>
OU Formulaire papier à télécharger : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Prise de décision de la DREETS

Recours possible auprès de la DREETS

Délai de 2 mois pour déposer la demande de recours contentieux

Demande jugée non recevable

Demande recevable : Envoi de la notification de décision et du livret 2 par l'ASP au candidat

Pas de délai pour déposer les demandes de recours gracieux et hiérarchique

Rédaction du livret 2 avec ou sans accompagnement

Délai de 3 ans maximum pour déposer le livret 2

Session de jury organisé par la DREETS Auvergne Rhône-Alpes

Possibilité de représenter un nouveau livret 2

Possibilité de déposer un livret une fois par an

Aucune validation

Possibilité d'entrer en formation sans concours pour obtenir les domaines de compétences non validés

Validation partielle les compétences sont obtenues sans limite de durée

Décision du jury sous la présidence de la DREETS Auvergne Rhône-Alpes

Validation totale : le diplôme est obtenu